



Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

Avis public Dérogation mineure

Est par les présentes données par le soussigné, greffier-trésorier, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil, **mardi le 3 décembre 2024** à 20h00 au 25, rue Laforest, Saint-Ignace-de-Loyola.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2024-008 – Propriété du 204 chemin de la Traverse – lot 6 549 463

Nature et effet :

La demande est à l'effet d'obtenir une dérogation mineure pour rendre conforme la hauteur libre entre le plancher et le plafond pour les deux logements situés au sous-sol de l'immeuble.

La demande vise à :

Autoriser une hauteur libre de logements dans le sous-sol de 2,42 mètres, et ce, malgré l'article 5.5 a) du règlement de zonage numéro 237 qui demande une hauteur de 2,5 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 14^e jour de novembre 2024.

Guy Ménard, B.Sc. urbanisme, inspecteur en bâtiment
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

(Cet avis de publication doit être affiché au moins 15 jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, Guy Ménard, greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 novembre 2024.

Guy Ménard, B.Sc. urbanisme, inspecteur en bâtiment
Directeur général et greffier-trésorier